

L'écho des locataires



Résidence Carrer de l'Aire à Llupia.



Des réhabilitations au cœur de nos villages

Deux programmes immobiliers ont été réalisés fin 2020 dans le cadre de la réhabilitation et de la redynamisation des centres de villages menées par l'OPH Perpignan Méditerranée.

Le premier à Canet Village, en bordure du château vicomtal dont les locataires peuvent bénéficier de la vue et le second au cœur du village de Llupia dont l'ancienne mairie a été transformée en 3 logements.

Ces constructions respectent et s'intègrent parfaitement dans l'aménagement urbain.

San Marti Castell à Canet-en-Roussillon

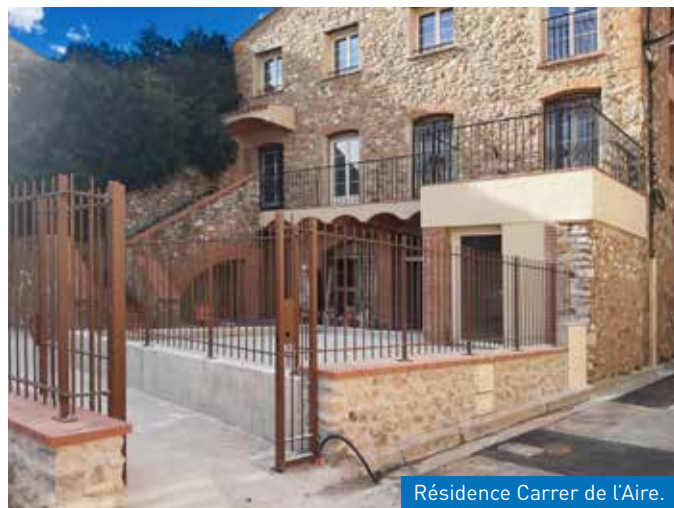
Cette opération a permis de réhabiliter une bâtisse du centre de Canet village tout en préservant certains éléments architecturaux.

L'arche en pierre a ainsi été sauvegardée et remise en place à l'issue de la reconstruction qui a donné lieu à un bâtiment de 4 logements (2T2, 1T2 duplex et 1T3 duplex) situés 2 place San Marti à Canet-en-Roussillon.



Résidence San Marti Castell.

Trois des appartements ont été livrés en novembre 2020 et le dernier a été livré mi-mars. Il s'agit de la première construction de l'OPH à Canet Village.



Résidence Carrer de l'Aire.

Carrer de l'Aire à Llupia

À Llupia, l'OPH Perpignan Méditerranée a fait d'un lieu administratif un lieu d'habitation à vocation sociale.

Des travaux ont en effet permis la transformation de l'ancien hôtel de ville de la commune en 3 logements collectifs de type 3 qui ont été livrés en novembre 2020.

La rénovation d'une maison attenante accueillera bientôt un logement individuel.

Les logements vacants en ligne !

Vous recherchez un logement HLM ? L'OPH Perpignan Méditerranée vous propose une nouvelle fonctionnalité sur son site internet. Visualisez en un clic tous les logements vacants du parc immobilier.



Toute demande de logement nécessite d'être titulaire d'un numéro unique. Pour l'obtenir, rendez-vous sur « portail Grand Public » : www.demande-logement-social.gouv.fr

L'attribution d'un logement social reste toutefois soumise à l'accord de la commission d'attribution des logements sociaux.

Rendez-vous sur le site www.oph-perpignan.com / Rubrique Nos logements / Logements vacants

De nouvelles règles pour les demandes de mutation

Vous souhaitez quitter votre logement pour un autre HLM de l'OPH ? De nouvelles dispositions ont été prises entre autres pour prioriser les demandes de mutation qui sont de plus en plus nombreuses au sein de notre parc locatif.

Ainsi, les mutations s'opèrent désormais sur les critères suivants :

- Demandes à **caractère social** (difficultés économiques rencontrées par les familles).
- Demandes liées à une recherche de **logement adapté** (problème de santé et/ou de mobilité).

- Demandes liées à la **sur** ou **sous-occupation** (votre foyer se restreint ou s'agrandit).

Toute personne demandant une mutation devra :

- être **à jour de ses loyers** (hors difficultés de paiement rencontrées dans le cadre d'une baisse de revenus ou d'une sur-occupation).
- avoir souscrit à une **assurance valide**,
- avoir un **logement en bon état** (pas de réparations locatives facturées lors de l'état des lieux préventif),
- ne pas être à l'origine de **troubles de voisinage** avérés.

Un nouveau règlement intérieur

La nouvelle version du règlement intérieur des immeubles est disponible. Vous la recevrez par courrier mais vous pouvez également la consulter sur notre site internet www.oph-perpignan.com / Rubrique Téléchargements

Ce document rappelle les règles du savoir-vivre dans les immeubles de l'**OPH Perpignan Méditerranée**. C'est de la bonne volonté et de la coopération de tous qui se crée un cadre de vie agréable dans un habitat collectif.

Veillez à respecter vos voisins et votre environnement puisque le non-respect de ce règlement peut entraîner la résiliation judiciaire de votre contrat de location.



Signalez un problème avec l'appli gratuite

OPH PM J'ALERTE

Pour signaler une anomalie ou un problème, c'est très simple :

- 1 - Téléchargez l'application **OPH PM J'ALERTE** sur Google play (Android) ou App'store (Iphone), en scanant les QRcodes ci-contre →
- 2 - Choisissez parmi les 4 champs indiqués : Extérieur / Parties Communes / Parties locatives / Autres...
- 3 - À vous de jouer !
 - Indiquez l'importance du signal et son sujet.
 - Ajoutez un commentaire précis en mentionnant votre identité.
 - Prenez une photo de l'anomalie avant de cliquer sur « ENVOYER ».
 - Votre signalement sera traité par nos agents dans les plus brefs délais.



GOOGLE PLAY



APP'STORE

